

Nombre des actions mises en œuvre dans le cadre de la charte éthique (depuis l'entrée en vigueur du décret du 03/12/20)

Décision ministérielle sur projet

Favorable

Nbre de dossiers analysés

81

Date de Mise à jour des données

16/04/2024 08:33:24

	Fair-Play	Mixité	Inclusion
Utiliser, lors de chaque activité sportive publique, un «kit communication» (affiches, flyers, fanions, roll-up, Beach-flag, etc.) prônant les valeurs du sport	73	48	47
Organiser ou accueillir, annuellement, une conférence ou un atelier ayant pour thématique la lutte contre les discriminations et l'inclusion des minorités	25	21	32
Mettre en place des partenariats avec des centres d'accueil, CPAS, ou autres institutions publiques et privées en lien avec l'éthique	33	38	49
Mettre à disposition ses infrastructures pour des initiatives à caractère éducatif et/ou social comme, par exemple: école de devoirs, associations 3ème âge, associations favorisant la mixité et la cohésion sociale, ...	45	41	49
Organiser des évènements caritatifs au profit de structures locales rencontrant les valeurs de la charte	26	22	36
Promouvoir la mixité de genre en organisant une ou des activités destinées à vaincre les stéréotypes	29	50	29
Mettre en œuvre des projets sportifs de loisirs adaptés aux publics fragilisés (Porteurs de maladies chroniques, Personnes en revalidation, rééducation, Seniors, Personnes sédentarisées dans l'optique d'une remise en forme, Porteuses de handicap, Parents isolés, Publics paupérisés, ...)	35	29	51
Mettre en place des actions de promotion du volontariat au sein des structures sportives	45	29	36
Créer une émulation autour du Fair-Play, par exemple: organiser un «tournoi du fair-play» ou autres activités ludiques, instaurer un prix local du fair-play sur base du comportement du club durant l'année, ...	61	24	25
Encourager la mixité sociale et l'inclusion via des évènements spécifiques permettant de réunir, en un même lieu, des publics variés autour d'une activité commune	36	42	43
Autres	22	17	16